

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°DEL.009-2023 DU 20 MARS 2023**TABLEAU DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**ARRONDISSEMENT : **LILLE**CANTON : **TEMPLEUVE**COMMUNE de **GENECH**POPULATION MUNICIPALE en vigueur au 1^{er} janvier 2023 : **2 839 habitants**POPULATION TOTALE en vigueur au 1^{er} janvier 2023 : **3 463 habitants**

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) : *Indemnité maximale du Maire + total des indemnités maximales des Adjointes et Conseillers Municipaux ayant délégation = 82 313,64 € bruts annuels, soit 170,40 %.*

A. INDEMNITÉS ALLOUÉES AU MAIRE :

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité
Maire	51,6 % de l'Indice Brut 1027, soit 2 077,17 € bruts mensuels, soit 24 926,04 € bruts annuels.

B. INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION :

Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité
1 ^{er} Adjoint aux Travaux et au Patrimoine Naturel	14,80 % de l'Indice Brut 1027, soit 595,77 € bruts mensuels, soit 7 149,24 € bruts annuels
2 ^{ème} Adjointe à l'Action sociale, à l'Enfance et aux Seniors	14,80 % de l'Indice Brut 1027, soit 595,77 € bruts mensuels, soit 7 149,24 € bruts annuels
3 ^{ème} Adjoint à l'Urbanisme opérationnel et stratégique et à la Voirie	14,80 % de l'Indice Brut 1027, soit 595,77 € bruts mensuels, soit 7 149,24 € bruts annuels
4 ^{ème} Adjointe à la Communication, à la Concertation et aux Démarches écocitoyennes	14,80 % de l'Indice Brut 1027, soit 595,77 € bruts mensuels, soit 7 149,24 € bruts annuels
5 ^{ème} Adjoint à la Rénovation et à la Gestion des Bâtiments	14,80 % de l'Indice Brut 1027, soit 595,77 € bruts mensuels, soit 7 149,24 € bruts annuels
6 ^{ème} Adjointe à la Culture, aux Evènements et Cérémonies, et aux Ressources Humaines	14,80 % de l'Indice Brut 1027, soit 595,77 € bruts mensuels, soit 7 149,24 € bruts annuels

Soit 42 895,44 € bruts annuels (88,80%)

Conseillère Municipale Déléguée au Conseil Municipal des Enfants et à la Relation Mairie-Ecole-Familles	5,00 % de l'Indice Brut 1027, soit 201,28 € bruts mensuels, soit 2 415,36 € bruts annuels
Conseillère Municipale Déléguée aux Arts et Spectacles	5,00 % de l'Indice Brut 1027, soit 201,28 € bruts mensuels, soit 2 415,36 € bruts annuels
Conseiller Municipal Délégué aux Finances et à la Fiscalité	5,00 % de l'Indice Brut 1027, soit 201,28 € bruts mensuels, soit 2 415,36 € bruts annuels

Conseillère Municipale Déléguée aux Relations avec les Commerçants et aux Réseaux Sociaux	5,00 % de l'Indice Brut 1027, soit 201,28 € bruts mensuels, soit 2 415,36 € bruts annuels
Conseiller Municipal Délégué à la Jeunesse et à l'ALSH	5,00 % de l'Indice Brut 1027, soit 201,28 € bruts mensuels, soit 2 415,36 € bruts annuels
Conseiller Municipal Délégué à la Transition Énergétique des Bâtiments	5,00 % de l'Indice Brut 1027, soit 201,28 € bruts mensuels, soit 2 415,36 € bruts annuels

Soit 14 492,16 € bruts annuels (30,00%)

Soit un montant total alloué de : **82 313,64 € bruts annuels (170,40%)**.

Fait à Genech, le 20 mars 2023

Madame la Maire,

Anne WAUQUIER